

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 30 Janvier 2020
Nombre des Membres en exercice : 78

**OBJET : 2020-01-06 - FONCTION PUBLIQUE (4.1.1) - MODIFICATION
DU TABLEAU DES EMPLOIS – COMPETENCE EAU ET
ASSAINISSEMENT**

DATE DE CONVOCATION : 23 JANVIER 2020

DATE DE PUBLICATION : 31 JANVIER 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	André FONTAINE, Yvan TARDY, Thierry COLLET, Jean-Louis CLAUDON, André FONTANA (départ à compter de la 2020.01.12), Denis PICARD, Xavier RICHARD, Christelle AMMARI, Gérald LIOUVILLE, Jean-Luc LELIEVRE, Claude MANET, Jean-Luc STAROSSE, Emmanuel PAYEUR, Bernard FABING, Fabrice CHARTREUX (ayant la procuration de P. MATTEUDI), Laurent GUYOT (ayant la procuration de C. THERMINOT), Francis SIEDLECKY, Roger SILLAIRE, Yolande AGRIMONTI, Christophe MAURY, Isabelle GUILLAUME, Patrice KNAPEK, Bernard DOMINIAK, André MAGNIER, Michèle PILOT, Philippe MONALDESCHI (ayant la procuration de B. BECK), Bernard DROUIN (ayant la procuration de R. MATHIEU), Raphaël ARNOULD (ayant la procuration de G. BOULANGER), Corinne LALANCE, Damien BRASSEUR, Clément VERDELET, Chantal PIERSON, Bernard DEPAILLAT, François MANSION, Kristell JUVEN, Patrick FLABAT, Gérald ERZEN, Alde HARMAND, Lydie LEPIOUFF, Jorge BOCANEGRA, Christine ASSFELD LAMAZE, Olivier HEYOB (ayant la procuration d'A. BOURGEOIS), Catherine BRETENOUX (ayant la procuration de M. VIOT), Lucette LALEVEE, Malika GHAZZALE, Mustapha ADRAYNI, Guy SCHILLING, Fatima EZAROIL, Etienne MANGEOT (départ à la 2020.01.02), Thierry BAUER, Marie-Jeanne CHRETIEN, Alain COCUSSE, Ghislain HAZARD (ayant la suppléance de J-M. HORNUT), Jean Pierre COUTEAU.
<u>Étaient excusés :</u>	Bruno BECK, Gérard BOULANGER, Christine THERMINOT, Régis MATHIEU, Marie VIOT, Alain BOURGEOIS, Pascal MATTEUDI, Jean-Marie HORNUT.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la fin : 7 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la fin : 1 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	Guy SCHILLING
<u>Nombre de présents :</u>	Au début : 54 Présents. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 53 Présents. De la 2020.01.12 à la fin : 52 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Au début : 61 Votants. De la 2020.01.02 à la 2020.01.11 : 60 Votants. De la 2020.01.12 à la fin : 59 Votants.

Dans sa délibération du 07 février 2019, le Conseil Communautaire avait adopté le principe de la gestion en régie avec prestations de services pour l'exploitation de son service assainissement et eau potable à compter du 1^{er} janvier 2020.

Dans sa délibération du 27 juin 2019, le Conseil Communautaire autorisait le Président à recruter des agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le Code du Travail et dans le respect de la convention collective nationale des entreprises d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000.

Chaque emploi des agents du SPIC fait l'objet d'une classification par groupe de I à VIII (en fonction du niveau d'emploi), selon la complexité/technicité, l'autonomie/initiative, la responsabilité (sur les hommes et les résultats), les connaissances/expérience.

Dans ce contexte, il s'avère désormais nécessaire de poursuivre le développement de la régie du Service Public Industriel et Commercial EAU et ASSAINISSEMENT en procédant à la requalification des postes déjà ouverts sous droit public et création sous droit privé des postes nécessaires au bon fonctionnement.

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment le 5^o de l'article R2221-72 ;
Vu l'instruction relative à l'application de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences "eau" et "assainissement" aux communautés de communes,
Vu la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement,
Vu l'avis du Comité technique de la CC2T du 23 janvier 2020,
Vu les délibérations n° 2018-02-03 du 22 février 2018 et 2019-01-01 du 7 février 2019, relatives au mode de gestion du service de l'assainissement et, le cas échéant, de l'eau,
Considérant l'avis du comité technique du 23 janvier 2020,

Après cet exposé, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide :

- **La création de 4 postes en CDI (agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le Code du Travail et dans le respect de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000) et la fermeture des postes ouverts pour des agents de droit public :**
 - 1 poste de chargé de missions pollution diffuse, emploi à temps complet, groupe de rémunération V et fermeture d'un poste d'ingénieur territorial
 - 3 postes de techniciens, emplois à temps complet, groupe V de rémunération, et fermeture d'1 poste de technicien territorial principal de 1^{ère} classe et de 2 postes de techniciens territoriaux

- **La création de 2 postes de droit privé pour détachement des agents bénéficiant du statut de fonctionnaire de la FPT (les postes correspondant restant ouverts au tableau des effectifs sans pouvoir être pourvus) :**
 - 1 poste de responsable du service assainissement, emploi à temps complet, groupe VI de rémunération
 - 1 poste de chargé de relation avec les abonnés, groupe IV de rémunération

- De charger le Président de constater les besoins concernés et déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions et de leur profil ;

Etant précisé que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois créés seront inscrits au budget.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX